



©Billgraben

Dates et lieux

Formation de 3 journées consécutives

Cenon [33]*

28 novembre 2018
29 novembre 2018
30 novembre 2018

ou

Cenon [33]*

19 décembre 2018
20 décembre 2018
21 décembre 2018

(la date définitive sera choisie en fonction du plus grand nombre d'inscrits)

Cenon [33]*

06 février 2019
07 février 2019
08 février 2019

*Sous réserve de modification en fonction des origines géographiques des inscrits. Nous nous réservons la possibilité de reporter les formations en cas d'un faible nombre d'inscrits.

Public

Professionnels du secteur sanitaire et médico-social (médecins, cadres de santé, infirmiers, éducateurs, personnels administratifs...) et professionnels de l'art et de la culture (artistes, médiateurs, chargés de relations avec les publics...) qui souhaitent ou sont déjà engagés dans une dynamique de projet artistique et culturel en établissement de santé.

Objectifs pédagogiques

Au terme de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Développer un projet Culture et Santé/Médico-social en ayant connaissance de l'état du droit et dans le respect des règles juridiques
- Distinguer les différentes catégories de droits relatifs au champ des arts et de la culture (droits d'auteur, droit à l'image...)
- Construire une relation contractuelle adéquate entre différents partenaires de la santé et de la culture
- Mobiliser des outils méthodologiques pour rédiger un contrat

Méthode

Chaque séance sera composée d'une alternance d'apports théoriques, d'ateliers de mise en situation et d'analyse de projets passés.

Intervenants

Maitre Olivier Ramoul (cabinet d'avocat ORA-PAJDA)
Alexandra Martin (Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine)

Tarifs

Tarif sociétaires : 250€/j/stagiaire soit un coût global de 750€
Tarif non sociétaires : 285€/j/stagiaire soit un coût global de 855€